

COMMENT INVITER LES FAMILLES,
LEUR FAIRE CONNAÎTRE LA CATÉCHÈSE ?

03

Atteindre les familles qui ne sont pas encore en contact avec la catéchèse représente souvent un défi pour les équipes de caté.

D'autant plus lorsqu'il y a des changements dans l'organisation de la catéchèse... Ainsi, la nouvelle catéchèse *Chemins* commence dès 6 ans alors que ce n'était pas l'habitude. On voit que dans les paroisses qui ont mis en place *Chemins* il y a quelques années, l'information se transmet de parents en parents et ceux-ci cherchent l'information plus tôt.

Alors, comment faire parvenir l'information sur la catéchèse aux familles ?

● **Via les écoles**

Il en est encore très souvent possible de passer par les écoles pour faire parvenir des informations sur la catéchèse aux parents. La période à éviter, ce sont les 15 premiers jours de septembre, où les cartables des enfants sont remplis de documents en tous genres. Si on commence l'Éveil à la foi un peu plus tard dans l'année, en décembre par exemple, ne donnons pas trop vite l'information aux parents.

Il convient toujours de passer par la direction de l'établissement pour éviter les maladresses et les ruptures de dialogue.

Dans les écoles libres, on demandera l'autorisation à la direction, éventuellement au pouvoir organisateur, mais on essaiera ensuite d'avoir un contact direct avec les enseignants de première et éventuellement deuxième années.

Dans les écoles communales, provinciales ou de la Communauté, il est nécessaire de demander l'autorisation aux directions, et si celles-ci le demandent, au pouvoir organisateur. On leur demandera de pouvoir contacter les professeurs de religion pour que ceux-ci distribuent les documents aux enfants inscrits à ce cours.

Que donner comme document ? Nous vous proposons d'utiliser le dépliant « Le caté fait sa rentrée » que Catéveil peut vous fournir en nombre. Ce dépliant présente de façon claire le parcours de catéchèse et ses enjeux. Au dos, un espace suffisant vous permet par exemple de coller une étiquette avec les informations locales : site

internet, téléphone et/ou adresse mail du coordinateur de la catéchèse, éventuellement une date de réunion. L'important est que les parents repèrent immédiatement de quoi il s'agit, qui contacter et soient interpellés sur un certain changement. (Attention ! ne misons pas tout sur les écoles : de plus en plus d'enfants fréquentent des écoles en dehors du territoire paroissial... Varions les canaux d'information !)

● **Via la paroisse**

Annoncer la reprise de la catéchèse dans les églises, oralement, par tracts et par affiches (aussi sur les portes extérieures de l'église), dans le bulletin paroissial, est aussi porteur.

On peut faire appel à la responsabilité des paroissiens pour transmettre l'information aux familles qu'ils connaissent. S'ils ont une maison située dans un lieu de passage, certains paroissiens pourraient placer une affiche à une fenêtre.

Un site internet simple et clair dans une UP ou un secteur est aussi un lieu idéal pour placer les infos sur la catéchèse.

● **Via les réseaux sociaux**

Ils sont d'excellents vecteurs pour une information concise et rapide. Si quelques catéchètes et parents déjà renseignés relaient l'info, cela peut toucher d'autres familles.

● **Via des tracts et affichettes**

Des affichettes peuvent être déposés dans les boulangeries et autres commerces de proximité, dans les cabinets médicaux...

Ils peuvent aussi être distribués dans les académies de musique, les halls sportifs... Pour tout cela, il suffit de demander : on ne risque rien de plus qu'un refus, et ce n'est pas si fréquent.

● **Via des canaux communaux**

Si la commune ou le centre culturel local proposent une revue, un agenda papier ou un site, on peut aussi leur transmettre l'information d'une réunion de rentrée. Ils ne seront pas nécessairement opposés à une publication. Pourquoi ne pas essayer ?

● **En utilisant le registre des baptêmes**

Dans le respect du Règlement européen sur la protection des données (RGPD), on peut aussi utiliser le registre des baptêmes pour rappeler aux parents l'engagement qu'ils ont pris à ce moment d'initier leur enfant à la foi.

UNIQUEMENT SI les parents y ont signé l'autorisation de conserver leurs données et de les utiliser dans le cadre des activités paroissiales.

Le nouveau document pour les sacrements d'initiation (voir sur notre site) prévoit cette clause. Nous vous recommandons de l'utiliser si vous ne le faites pas encore.

Il est très utile d'utiliser plusieurs moyens de communication, mais garder un visuel commun, répété, sera plus efficace.

Les moyens proposés ici ne sont pas exhaustifs. Si vous avez développé un canal efficace pour atteindre les nouvelles familles, les nouveaux parents, merci d'en faire part à Catéveil. Notre équipe relaiera l'information pour qu'elle puisse servir à d'autres.

CATÉVEIL

(Service de Catéchèse du Diocèse de Namur)

rue du Séminaire, 11b - 5000 Namur

0498 54 89 69 - 081 240 840

Mail : cateveil@diocesedenamur.be

Site : catechese.diocesedenamur.be

